



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY  
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION  
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



8<sup>ème</sup> réunion des correspondants du Centre  
régional méditerranéen pour l'intervention  
d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.28/9/2  
22 mars 2007

Malte, 7-11 mai 2007

Original: anglais

Point 9 de l'ordre du jour

**INTERVENTION DU REMPEC**  
**DANS L'INCIDENT DE POLLUTION MARINE**  
**SURVENU EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE DURANT L'ÉTÉ 2006**

**Note du Secrétariat**

**Contexte**

1. Pendant le conflit au Moyen-Orient qui s'est déroulé entre juillet et août 2006, un déversement d'hydrocarbures majeur s'est produit au parc de stockage de la centrale électrique de Jieh, situé à une trentaine de kilomètres au Sud de Beyrouth, au Liban. Le Ministère libanais de l'environnement a estimé à 15 000 tonnes le volume d'hydrocarbures déversés en mer suite aux dommages causés au parc de stockage où plusieurs réservoirs de stockage contenant du fioul (de type IFO 150) avaient pris feu lors des raids aériens du 13 et 15 juillet 2006. Le fioul qui n'était pas consommé à terre par le feu a coulé vers la mer provoquant la formation d'une nappe d'hydrocarbures qui a continué d'avancer vers le Nord, en fonction du mouvement des courants marins du bassin Est de la Méditerranée.

2. Les hostilités, qui se sont prolongées pendant deux mois environ après l'accident, ont empêché toute tentative par les autorités nationales libanaises de contenir les hydrocarbures près du site du déversement ou de procéder à des opérations de récupération en haute mer. Par conséquent, le déplacement de la nappe originelle vers le Nord a contaminé plusieurs sites sur 150 Km du littoral libanais, à partir d'une zone située juste au Sud de la centrale électrique de Jieh, et jusqu'à la frontière libano-syrienne au Nord. Le 2 août 2006, des hydrocarbures provenant du déversement de Jieh ont également atteint la partie Sud du littoral syrien, polluant ses côtes sur près de 7Km.

**Demande d'assistance**

3. Suite à une demande d'assistance provenant du Ministre libanais de l'environnement concernant une "des nappes importantes d'hydrocarbures sur les zones côtières", reçue par le REMPEC le 21 juillet 2006, le Centre a immédiatement sollicité des informations plus détaillées sur le déversement, sur la base desquelles il a fait parvenir aux autorités libanaises des conseils techniques préliminaires sur le nettoyage du littoral.

4. Conformément à l'article 12 du Protocole "Prévention et Situation Critique" (Protocole relatif à la coopération en matière de prévention et, en situation critique, de lutte contre la pollution du milieu marin en Méditerranée, 2002), une fois les informations nécessaires sur le déversement d'hydrocarbures rassemblées, une circulaire appelant à l'assistance a été rédigée par le Centre le 25 juillet 2006 et adressée à ses Correspondants OPRC de toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone (soit les 21 Etats côtiers de la Méditerranée et la Communauté européenne). Le Liban a également sollicité l'aide bilatérale directe de divers gouvernements et de la Commission européenne (CE), laquelle a immédiatement mobilisé le Centre de suivi et d'information (MIC) relevant de la Direction générale de l'environnement de la CE.

5. Le 3 août 2006, le REMPEC a été informé par le Ministère syrien de l'environnement que le 2 août 2006, la Syrie avait été touchée par des nappes d'hydrocarbures affectant quelques 7 Km de sa bande côtière. Le REMPEC a demandé aux autorités syriennes d'analyser l'hydrocarbure afin d'en comparer les propriétés à celles des hydrocarbures déversés au Liban.

6. Suite à une nouvelle contamination de ses côtes par des hydrocarbures, le Gouvernement de la République arabe syrienne a envoyé une demande d'assistance au REMPEC le 6 août 2006. Le REMPEC a immédiatement informé les Parties contractantes de la demande syrienne (*vide* les paragraphes 23 et 24 ci-dessous) et a officiellement activé l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM).

#### **Structure de coordination de l'assistance nationale/régionale/internationale**

7. Conformément aux dispositions du Protocole "Prévention et Situation Critique", en liaison avec l'Unité de Coordination (MEDU) du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et en collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (BCAH), l'Organisation maritime internationale (OMI), la Commission européenne (CE) et autres partenaires, le REMPEC a, dès les premiers jours de l'incident, co-ordonné les opérations de lutte contre le déversement, en collaboration avec les autorités nationales compétentes de la région.

8. Compte tenu du grand nombre de gouvernements, d'organisations internationales, d'institutions, d'organisations non-gouvernementales (ONG) et autres qui ont offert leur aide, la création d'une structure de coordination aux niveaux national, régional et international, ainsi que la définition claire d'une stratégie de lutte s'imposaient pour pouvoir mener une action efficace. A cet effet, une réunion de coordination de haut niveau sur la lutte contre l'incident de pollution du milieu marin en Méditerranée orientale, s'est tenue au Pirée (Grèce) le 17 août 2006, sur invitation de M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Cette réunion a rassemblé des ministres et de hauts représentants des pays affectés (Liban, Syrie) et des trois pays susceptibles d'être affectés (Chypre, Grèce, Turquie), ainsi que des représentants du Groupe commun PNUE/BCAH de l'Environnement, de la CE, du PNUE, du PAM et du REMPEC. La structure de coordination des interventions suivante a été approuvée:

- Coordination mondiale : OMI/PNUE/BCAH/CE,
- Coordination régionale: REMPEC,
- Coordination nationale: Ministère de l'environnement du Liban.

9. Au cours de la deuxième quinzaine du mois d'août, un Centre de coordination des opérations (OSOCC) a été mis sur pied au Liban pour renforcer, au niveau national, la coordination générale, la gestion de l'information et des relations avec les médias, les interventions et la logistique, la gestion et l'assistance ainsi que l'aide internationale.

10. Suite à la Réunion de coordination de haut niveau sur la lutte contre l'incident de pollution du milieu marin en Méditerranée orientale, du 17 août 2006 et à la Conférence des donateurs, qui s'est tenue le 31 août 2006 à Stockholm, plusieurs pays et organisations internationales ont répondu aux demandes d'assistance du Liban et ont apporté des aides en nature (expertise, équipements, matériaux, etc.) et sous forme financière au gouvernement libanais.

## **Actions entreprises par le REMPEC**

### **Diffusion de l'information**

11. Le REMPEC a communiqué régulièrement avec le Ministère libanais de l'environnement pour obtenir des précisions et des informations actualisées sur l'incident de pollution ou pour informer le Ministère des actions entreprises par le Centre. Les correspondants du REMPEC ont été tenus informés, par le biais de **circulaires**, des besoins spécifiques du Gouvernement libanais en termes d'équipements, d'expertise et de fonds, et de l'évolution de la situation sur le terrain.

12. En outre, pour assurer une bonne coordination, les informations disponibles ont été transmises par **courriel** de façon systématique aux organisations participant à la structure de coordination internationale qui ont également été tenues régulièrement informées des actions du REMPEC par le biais de **téléconférences**. Afin de mettre à jour les informations disponibles et de faciliter les relations avec les médias, le Centre mettait régulièrement en ligne des **rapports de situation** (SITREP) sur son **site Internet**. A cet égard, et en raison de l'intérêt accru des médias pour l'incident, l'Unité de coordination du PAM a désigné, en consultation avec le REMPEC, un Chargé de communications pour répondre aux questions des médias et du public. Ceci a permis au REMPEC de concentrer ses efforts sur les questions techniques et de coordination tandis que le PAM/PNUE assurait la communication avec les médias.

13. Grâce à la diffusion d'informations par les médias sur cet incident majeur de pollution, de nombreuses sociétés de service privées ont offert au Ministère libanais de l'environnement et à d'autres organisations internationales participant à la coordination de la lutte, d'intervenir dans le nettoyage du déversement. Pour soulager le Ministère de l'environnement et les organisations internationales et leur permettre de se concentrer sur d'autres tâches, il a été convenu de faire suivre toutes les offres de nettoyage provenant de ces sociétés au REMPEC pour traitement et suivi. Le Centre a répondu à toutes les sociétés et a tenu une liste actualisée des offres qu'il a ensuite communiquées au Ministère de l'environnement.

### **Assistance technique à distance**

14. Dès la survenue de l'incident, le Centre a communiqué avec le Ministère libanais de l'environnement et l'OSOCC au Liban, ainsi qu'avec le Ministère de l'environnement de Syrie, afin d'obtenir le maximum d'informations aussi précises que possibles pour pouvoir évaluer la situation sur le terrain et en déterminer l'évolution. Le REMPEC a également apporté des conseils techniques au Ministère libanais de l'environnement, et a sa demande lui a communiqué plusieurs directives techniques.

15. En raison des hostilités, le REMPEC n'a pu obtenir l'autorisation nécessaire des Nations Unies pour se rendre au Liban, ce qui n'a pas permis au personnel et aux experts du Centre de se rendre sur place. Dans ces conditions, l'UAM a été mobilisée mais n'a pas pu être activée. Or, bien que le REMPEC n'ait reçu aucun rapport officiel de nappe de pétrole flottant au large, il fallait néanmoins envisager la présence possible en mer d'une

nappe de pétrole flottant librement, ce qui aurait pu constituer un risque potentiel pour les pays voisins.

16. Dans ce contexte, le REMPEC a demandé au Gouvernement chypriote de mettre en œuvre le modèle MEDSLICK sur le comportement des hydrocarbures en mer, conçu spécialement pour la zone de la Méditerranée orientale et qui pouvait permettre de déterminer si une partie de la nappe d'hydrocarbures allait atteindre les côtes d'autres Etats côtiers voisins. Le REMPEC a également exploré la possibilité d'obtenir des images satellite auprès de diverses sources, afin de valider les résultats du modèle. Le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne (CE) a fourni des images-satellite et leur analyse (SAR) par le biais du Centre de suivi et d'information de la CE. Des observations aériennes et maritimes, qui n'ont pu être effectuées que dans la seconde moitié du mois d'août 2006, ont permis de confirmer l'absence d'hydrocarbures au large, excluant du coup tout risque que les pays voisins soient affectés par le déversement au Liban. Le REMPEC a informé les Parties contractantes de ce résultat le 31 août 2006.

17. Comme il n'était pas possible pour le REMPEC de procéder à une évaluation systématique sur place, il a décidé de mettre sur pied un groupe spécial d'étude appelé "Groupe d'experts du REMPEC", composé d'experts hautement qualifiés du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), du Centre océanographique chypriote, de l'Institut central de recherche marine appliquée (ICRAM) et de l'*International Tanker Owners Pollution Federation Ltd* (ITOPF). Le Groupe a été chargé, principalement, d'élaborer un Plan d'action ayant pour objectifs:

- de fournir des conseils et une assistance techniques immédiats au Gouvernement du Liban sur la stratégie de lutte à adopter ainsi que sur les techniques de lutte contre la pollution,
- d'évaluer le type d'assistance et les ressources requises (équipement, personnel,...) pour lutter contre le déversement, élaborer un plan de nettoyage et assurer le suivi du programme d'assistance international,
- d'identifier et de mobiliser les aides financières et en nature nécessaires à la concrétisation du programme d'assistance.

18. Une fois les informations nécessaires recueillies auprès de sources diverses, un "*Plan d'action pour l'assistance internationale contre la pollution du milieu marin et des côtes du Liban*" a été élaboré par le Groupe d'experts du REMPEC puis approuvé par la Réunion de coordination de haut niveau du 17 août 2006.

### **Assistance *in situ***

19. Dès les premiers temps de l'incident, le Groupe commun PNUE/BCAH de l'Environnement a envoyé au Liban un expert coordinateur afin d'aider le Ministère libanais de l'environnement dans la coordination générale de la lutte contre le déversement. Lors de la Réunion de haut niveau en Grèce, le Ministre libanais de l'environnement a fait part au directeur du REMPEC du besoin pressant d'envoyer un expert au Ministère libanais de l'environnement pour qu'il prenne en charge la coordination générale de l'assistance et des conseils apportés au Liban. Début septembre 2006, avec le lancement d'activités de nettoyage plus complexes et l'arrivée d'une assistance supplémentaire, la fonction de coordination a pris une importance encore plus grande. Des experts du CEDRE agissant au nom du REMPEC et déployés par le Gouvernement français ont fourni assistance et conseil à l'OSOCC/Ministère libanais de l'environnement du 22 août au 19 octobre 2006. Les missions effectuées par les experts du CEDRE avaient aussi pour objectif d'évaluer l'ampleur et l'étendue du déversement sur le littoral libanais et d'aider le Ministère de l'environnement à définir des priorités dans la stratégie d'intervention. D'autres efforts de

coordination sur place ont été également apportés par des experts déployés par les services de la Commission européenne.

20. À la fin de la mission de l'expert du Groupe commun PNUE/BCAH de l'Environnement, un expert OMI/REMPEC a pris le relais au Liban. Son déploiement a été financé par le Fonds pour la lutte contre la pollution marine de l'OMI. L'expert a apporté, pendant la période allant du 13 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2006, un soutien continu et de haut niveau au Ministère libanais de l'environnement en matière de coordination globale et de gestion de la lutte contre le déversement. L'expert OMI/REMPEC a été ensuite remplacé par un expert dépêché par *Environnement Canada* avec un co-financement de l'OMI, pour une courte mission du 10 au 18 novembre 2006.

21. On notera qu'outre le soutien apporté au Ministère libanais de l'environnement et à l'OSOCC, ces experts ont également assisté sur un plan technique le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Liban, lequel était chargé de la gestion des contributions financières internationales. Dans ce cadre, leur rôle consistait essentiellement à aider à la définition de projets à soumettre aux pays donateurs et à aider le PNUD à rédiger les termes de référence correspondants.

22. Le soutien apporté au Ministère libanais de l'environnement, à l'OSOCC et au PNUD s'est prolongé, en collaboration avec le REMPEC, par le biais d'un contrat signé entre le PNUD et le CEDRE qui couvrait trois missions destinées, entre autres, à réviser les propositions de projets à soumettre aux pays donateurs et à superviser les activités de nettoyage menées par les sociétés de service privées que le PNUD avait engagées par contrat. A la date de la rédaction du présent document, deux de ces trois missions ont déjà été accomplies (8-18 janvier 2007 et 7-11 février 2007).

### **Unité d'assistance méditerranéenne (UAM)**

23. Le 6 août 2006, le Gouvernement de la République arabe syrienne a sollicité l'assistance du REMPEC après que la côte sud de la Syrie ait été touchée par des nappes d'hydrocarbures (7 Km environ).

24. Le REMPEC a immédiatement mobilisé l'UAM et dépêché sur place M. Amato, un expert de l'ICRAM, dans le cadre d'une équipe commune d'experts BCAH/PNUE/REMPEC. La mission de M. Amato en Syrie, qui s'est déroulée du 8 au 11 août 2006, consistait principalement à évaluer la situation et à conseiller les autorités syriennes concernées.

### **Résultats des opérations de nettoyage**

25. La première phase de l'opération de nettoyage au Liban, qui comprenait l'enlèvement de toutes les nappes flottantes d'hydrocarbures et le gros des hydrocarbures sur les sites touchés, s'est achevée le 24 février 2007. Il s'agissait de la priorité du Ministère libanais de l'environnement, afin que la re-mobilisation du pétrole ne pollue pas d'autres sites non encore touchés. Quelques 7280 m<sup>3</sup> de déchets contaminés ont été enlevés, dont 1026 m<sup>3</sup> d'hydrocarbures liquides, 238 m<sup>3</sup> d'hydrocarbures semi-solides et 6016 m<sup>3</sup> de sable, de galets et de débris touchés.

### **Soutien apporté au REMPEC**

26. Compte tenu de l'accroissement de la charge de travail du REMPEC provoquée par la coordination des opérations de lutte contre le déversement au Liban et de la nécessité de continuer à gérer les autres activités en cours du Centre, un renfort urgent en ressources humaines était indispensable pour permettre au REMPEC d'aider efficacement dans la gestion de l'incident. Suite à sa demande, trois experts ont été dépêchés successivement au Centre par *Environnement Canada* (28 août - 18 septembre 2006), l'Agence des Gardes-

côtes du Royaume Uni (MCA) (26 septembre - 10 octobre 2006), et par la Commission européenne (CE) à travers l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM) (10 octobre - 30 octobre 2006). La marine nationale française a également dépêché un navire de recherche pour assister le Centre (15 novembre-15 décembre). Les détachements d'*Environnement Canada* et de la MCA ont été co-financés par le Fonds pour la lutte contre la pollution marine de l'OMI.

**La Réunion des Correspondants est invitée** à prendre note des informations produites dans ce document.